Une nouvelle industrie suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier**

Band (Jahr): **- (1932-1933)**

Heft 17

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-732476

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

G. Hipleh, jun. (Montreux), *M. Hoffmann* (Genève), *G. Louviot* (Morges) et *L. Lansac* (Genève).

De plus, il est décidé de porter le nombre des membres du comité à sept, deux postes restant vacants pour le moment.

MM. *Lavanchy* (Lausanne) et *Dénéréaz* (Cossonay), sont nommés *reviseurs des comptes* pour 1932.

M. *A. Bech,* l'actif secrétaire-caissier de l'A. C. S. R., est confirmé, à l'unanimité, dans ses fonctions et, en prévision du surplus de travail que lui procurera l'entrée en vigueur de la convention, son salaire est augmenté en proportion. Espérons que M. Bech sera enfin mis sur le même pied que les secrétaires de grandes associations similaires (Touring-Club, Automobile-Club, etc.), car, à voir dans le détail des comptes, son salaire semble être celui d'un philantrope.

* * *

Avant de se séparer l'assemblée aborde encore la question des *droits d'auteurs,* rendue d'autant plus captivante par le mouvement déclenché en France par la totalité des exploitants, qui refusent de payer dès lors tous droits d'auteurs, si ces derniers se montrent intransigeants dans leur prétention à un droit équivalent à 3,3 % de la recette brute.

Le Comité est invité à étudier la question et tout spécialement un cas qui concerne M. Lansac, puis à faire rapport à la prochaine assemblée générale.

D'autre part, l'A. C. S. R. participera, dans la mesure de ses moyens, aux travaux du bureau international permanent consacré spécialement à cette importante question, à Paris.

Différentes questions d'ordre intérieur sont encore liquidées. Il est, entre autres, donné lecture de la lettre de notre direction, désirant pouvoir assister aux délibérations, demande que le comité, sur la base d'une décision antérieure, n'a pu agréer. Nous regrettons vivement cette mise à l'écart d'un organe professionnel qui n'a jamais refusé ses services à l'A. C. S. R. ou à ses membres, bien qu'il ne soit pas leur organe « officiel ».

La *prochaine assemblée* se réunira à *Genève.*

L'assemblée est levée à 5 h. 30. Dans le hall, un directeur — et non des moindres — sifflote : « Un jour nous serons tous frères ». C'est peut-être son impression à la fin de cette si importante journée.

En tout cas, puisse cette réunion marquer le premier pas vers cette chambre syndicale si désirable et que — si nous n'en revendiquons nullement l'idée — nous tenons à appuyer chaleureusement dans la mesure de nos moyens. L'union fait la force, aussi bien au cinéma que partout ailleurs.

Une nouvelle industrie suisse

M. Cornaz, du département neuchâtelois de l'Instruction publique, et M. P. Buhler, inspecteur des écoles, à Neuchâtel, ont procédé aux essais d'un nouvel appareil cinématographique fabriqué dans les usines E. Paillard & Cie, à Ste-Croix, et qui vient d'être mis au point. Cet appareil permet la projection de bandes de seize millimètres. Il a donné entière satisfaction. Il rendra de grands services dans les écoles pour la projection des films d'enseignement.

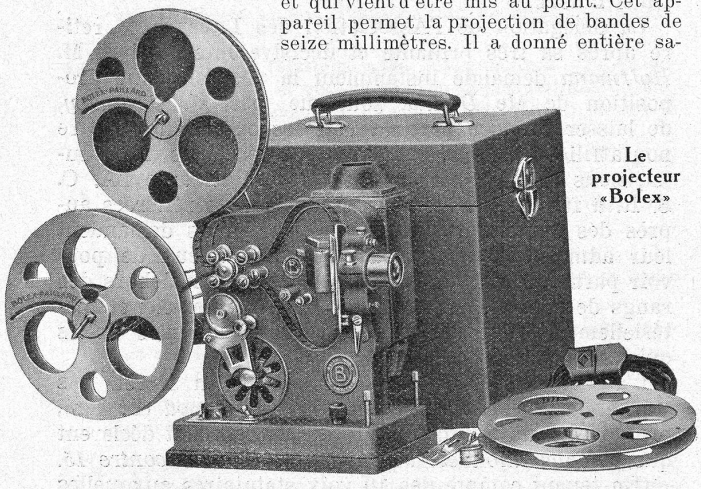

Le projecteur «Bolex»

La maison Paillard a également mis au point un appareil « Camera », qui permet à chacun de prendre des vues cinématographiques sur film. C'est une nouvelle conquête de l'industrie suisse.

On nous écrit à ce sujet :

« Parmi les nouvelles industries nées en Suisse ces dernières années, il convient de citer celle de la branche cinématographique. Il n'y a pas longtemps encore, seuls les grands pays comme l'Allemagne, la France et les Etats-Unis détenaient le monopole de fait dans ce domaine. Le rapide développement de la cinématographie, dite d'amateur, dû à la naissance d'une nouvelle technique du film particulièrement bien appropriée aux besoins modernes, éveilla récemment l'intérêt d'une firme suisse bien connue, la maison E. Paillard & Cie S. A., à Ste-Croix, spécialisée dans la fabrication des gramophones, machines à écrire et articles de petite mécanique.

Cette firme a créé récemment un nouveau département de fabrication et de vente d'articles cinématographiques pour amateurs, qu'elle exploite sous la marque « Bolex », dans le monde entier.

Les appareils « Bolex » sont spécialement étudiés pour les besoins de la famille, de l'école, de l'industrie et du commerce. Par sa nature, la fabrication de ces appareils est très apparentée à celle des gramophones, car les deux articles sont considérés, à juste titre, comme des produits de petite mécanique de précision. La conception et la construction des appareils ciné du genre « Bolex » exigent la réunion de conditions toutes spéciales : la simplicité du maniement, la sûreté de fonctionnement et la qualité de rendement doivent s'unir à des poids et volume très réduits. Ces appareils, appelés à être employés par des personnes n'ayant fait aucune étude spéciale, doivent permettre d'obtenir d'une façon sûre de bons résultats, souvent aussi intéressants que ceux de la cinématographie professionnelle.

A ces diverses qualités doit s'ajouter encore celle d'un prix assez bas pour que l'acquisition des appareils soit à la portée de toutes les bourses.

Le problème ainsi compris présente certaines difficultés, qui toutes ont été vaincues par les constructeurs des appareils « Bolex ». Au fur et à mesure de leur diffusion, ces appareils acquièrent de plus en plus la juste réputation d'articles répondant entièrement aux conditions requises et pouvant rivaliser avec les meilleurs produits des autres pays. Une fois de plus, l'industrie suisse démontre que, grâce à la persévérance de ses chefs, à son outillage perfectionné, à ses méthodes de travail rationnel et la haute qualité de la main-d'œuvre du pays, elle est en mesure de soutenir bne forte compétition sur le marché international.

Le maniement de la caméra ou du projecteur ciné « Bolex » est très simple. On filme en pressant sur le bouton visible sous l'objectif. Le film se déroule automatiquement, entraîné par un mécanisme à ressort qu'on remonte préalablement. La caméra de prise de vues ne pèse que 1 kg. 700 et se transporte aisément en bandoulière, dans un étui de cuir.

Le projecteur est également entièrement automatique : aussitôt le film en place, une pression sur le bouton de commande suffit pour le mettre en marche et un moteur électrique entraîne alors le film pendant toute la durée de la projection.

A signaler deux créations nouvelles et très intéressantes du département « Ciné Bolex » des usines Paillard : Le projecteur mod. D. dit « bi-films », projetant indifféremment les films de 16 ou de 9,5 mm. de large, qui sont les deux seuls formats réduits universellement employés par les amateurs, l'école et l'industrie ; le projecteur mod. E. dit « publicitaire », qui permet la projection automatique et ininterrompue, des heures durant, d'un film de 16 mm. sans fin, dans des stands de foire, dans des vitrines ou intérieurs de magasins, dans des bureaux ou expositions, ce qui en fait un instrument de publicité de premier ordre pour les firmes qui, de plus en plus, utilisent le cinéma d'amateur pour lancer leurs produits. »